



## LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA à PARIS CHARTRE D'ENGAGEMENT DES CINÉMAS PARTENAIRES

Les salles de cinéma occupent un rôle essentiel dans la réussite des dispositifs. Chaque cinéma accueillant *Lycéens et apprentis au cinéma* devient partenaire du dispositif, adhère à ses objectifs et contribue à sa mise en œuvre, s'engageant à garantir le meilleur accueil des élèves et enseignants possible ainsi que des qualités de projection optimales.

Vous trouverez sur le lien suivant la chartre nationale des dispositifs d'éducation à l'image rédigée par le CNC :  
<https://www.cnc.fr/documents/36995/1118512/Ma+classe+au+cinema.pdf/0e0e394e-ea8a-e619-3fe3-1c0915fa503f>

### ➤ PRINCIPE DU DISPOSITIF

Les objectifs nationaux de *Lycéens et apprentis au cinéma* sont de développer chez les lycéens et apprentis une approche critique des films, une culture cinématographique qui replace l'œuvre dans son contexte historique, esthétique et économique et de leur donner des éléments d'analyse filmique.

#### Cette action comporte :

- ⇒ la diffusion d'œuvres cinématographiques contemporaines ou de patrimoine, de tous genres et nationalités représentant toute la diversité du cinéma,
- ⇒ l'édition de documents d'accompagnement pour chaque film destinés aux élèves et aux enseignants,
- ⇒ des propositions d'actions culturelles : interventions de professionnels du cinéma, immersion dans des festivals ou ciné-clubs, projections et rencontres en lien avec des structures culturelles...
- ⇒ des journées de formations destinées aux enseignants réparties en deux modules : l'un sur la découverte et l'étude des films au programme, l'autre sur une question de cinéma.

### ➤ PROJECTIONS

Après avoir organisé la séance avec les *Cinémas Indépendants Parisiens*, chaque salle de cinéma partenaire s'engage à garantir une qualité optimale lors des séances :

- ⇒ Accueil des lycéens, apprentis, enseignants et formateurs, **15 minutes avant le début de la séance**,
  - ⇒ Accueil de l'intervenant.e et mise à disposition **d'un micro** pour la présentation en salle,
  - ⇒ Respect du format de projection, du réglage image et son, soin des DCP, respect des délais de téléchargement des films.
  - ⇒ Présentation de la carte Lycéens et apprentis au cinéma, qui donne aux élèves et enseignants inscrits, accès tous les jours, à toutes les séances, au tarif préférentiel de 5 € dans les salles partenaires du dispositif et vous permet de valoriser le partenariat entre les établissements scolaires et la salle de cinéma.
  - ⇒ Communication du nombre d'élèves présents par classe auprès de la coordination par mail le jour même,
- Pour toute détérioration des DCP, la coordination doit être informée dans les plus brefs délais. En cas de litige, la salle ayant projeté le film sera tenue responsable de la détérioration du DCP.

Il est possible pour le cinéma partenaire de proposer 3 séances supplémentaires par film au maximum (après accord des *Cinémas Indépendants Parisiens*), hors temps scolaire et ouvertes à tous les publics, aux tarifs habituels de la salle.

Toutes les projections donnent lieu à une déclaration de recettes selon la procédure commerciale habituelle, sachant que le taux de location du film est, sauf indication nationale particulière, fixé à 30% sans minimum garanti. En accord avec les distributeurs, les tarifs pratiqués lors des projections du dispositif seront de 2,50 € par élève. Le principe de gratuité est acquis pour les enseignants et accompagnateurs.

### ➤ MISE A DISPOSITION DES FILMS

Les salles, pour celles qui le peuvent, récupèrent les films des dispositifs par le biais de la plateforme BEHIVE (mise en place par HIVENTY). En cas d'impossibilité de téléchargement des films via cette plateforme, un DCP pourra être mis à votre disposition sur demande auprès de la coordination au moment de votre inscription. Les KDM seront demandées par la coordination pour chaque salle en amont des séances.

### ➤ CARTE « LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA »

Les élèves, apprentis, enseignants et formateurs participant à *Lycéens et apprentis au cinéma* à Paris bénéficient d'une carte leur donnant accès tous les jours à toutes les séances, au tarif préférentiel de 5 € dans toutes les salles partenaires du dispositif.

**POUR QUE LE DISPOSITIF SOIT UN SUCCES, NOUS VOUS DEMANDONS DE NOUS SIGNALER TOUT  
DYSFONCTIONNEMENT EVENTUEL PENDANT LES SEANCES.**



## COLLEGE AU CINÉMA à PARIS CHARTRE D'ENGAGEMENT DES CINÉMAS PARTENAIRES

Chaque cinéma accueillant *Collège au cinéma* devient partenaire du dispositif, adhère à ses objectifs et contribue à sa mise en œuvre.

Vous trouverez sur le lien suivant la chartre nationale des dispositifs d'éducation à l'image rédigée par le CNC :  
<https://www.cnc.fr/documents/36995/1118512/Ma+classe+au+cinema.pdf/0e0e394e-ea8a-e619-3fe3-1c0915fa503f>

### ➤ PRINCIPE DU DISPOSITIF

Les objectifs nationaux de *Collège au cinéma* sont de faire découvrir aux collégiens des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma et de se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants, les bases d'une culture cinématographique.

Cette action comporte :

- ⇒ la diffusion d'œuvres cinématographiques du patrimoine reconnues comme des classiques du cinéma, des films présentant, outre leur intérêt cinématographique, une ouverture vers d'autres cultures, enfin des films montrant la diversité des styles, des genres et des cinématographies nationales,
- ⇒ des documents d'accompagnement pour chaque film,
- ⇒ des actions culturelles destinées aux élèves,
- ⇒ des journées de formations destinées aux enseignants réparties en deux modules : l'un sur l'étude des films au programme, l'autre sur une question de cinéma.

### ➤ PROJECTIONS

Après avoir organisé la séance avec les *Cinéma Indépendants Parisiens*, chaque cinéma partenaire s'engage à garantir une qualité optimale lors des séances :

⇒ **Evolution des tarifs pratiqués lors des projections du dispositif :**

**Le tarif est désormais fixé à 3€ par élève et par film.**

Sauf pour les établissements classés REP et REP+ pour qui le tarif reste à 2,50€ par élève et par film. Le principe de gratuité est acquis pour les enseignants et accompagnateurs.

- ⇒ Accueil des collégiens et enseignants **15 minutes avant le début de la séance**,
  - ⇒ Présentation de votre salle de cinéma aux élèves et rappel de la charte de bonne conduite du spectateur (pas de nourriture, téléphone portable éteint...). Vous pouvez également présenter le film projeté (des documents pédagogiques pourront vous être envoyés par mail).
  - ⇒ Présentation de la carte Collège au cinéma, qui donne aux élèves et enseignants inscrits, accès tous les jours, à toutes les séances, au **tarif préférentiel de 5 € dans les salles partenaires du dispositif** et vous permet de valoriser le partenariat entre les établissements scolaires et la salle de cinéma.
  - ⇒ Respect du format de projection, et du réglage image et son, soin des DCP, respect des délais pour le téléchargement des films.
  - ⇒ Communication du nombre d'élèves présents par établissement, auprès de la coordination par mail le jour même.
- Pour toute détérioration des DCP, la coordination doit être informée dans les plus brefs délais. En cas de litige, la salle ayant projeté le film sera tenue responsable de la détérioration du DCP.
- Il est possible pour le cinéma partenaire de proposer 3 séances supplémentaires par film au maximum (après accord des *Cinéma Indépendants Parisiens*), hors temps scolaire et ouvertes à tous les publics, aux tarifs habituels de la salle.
- Toutes les projections donnent lieu à une déclaration de recettes selon la procédure commerciale habituelle, sachant que le taux de location du film est, sauf indication nationale particulière, fixé à 30% sans minimum garanti.

### ➤ MISE A DISPOSITION DES FILMS

Les salles, pour celles qui le peuvent, récupèrent les films des dispositifs par le biais de la plateforme BEHIVE (mise en place par HIVENTY). En cas d'impossibilité de téléchargement des films via cette plateforme, un DCP pourra être mis à votre disposition sur demande auprès de la coordination au moment de votre inscription. Les KDM seront demandées par la coordination pour chaque salle en amont des séances.

### ➤ CARTE « COLLEGE AU CINÉMA »

Les élèves, enseignants participant à *Collège au cinéma* à Paris bénéficient d'une carte leur donnant accès tous les jours à toutes les séances, au **tarif préférentiel de 5 € dans toutes les salles partenaires du dispositif**.

**POUR QUE LE DISPOSITIF SOIT UN SUCCES, NOUS VOUS DEMANDONS DE NOUS SIGNALER TOUT  
DYSFONCTIONNEMENT EVENTUEL PENDANT LES SEANCES.**